

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE d'AZET n° D202231  
Séance du 21 décembre 2022**

Date de la convocation : 15 décembre 2022

Date de l'affichage : 15 décembre 2022

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 8

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire.

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CURIE Jacques-Yves,.

Excusés : SALETTIS Robin, procuration F. CARROT, SAINAS Mikaël, BEYRIE Fanny

Absents : GUINET Jean

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

### DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

La Maire présente aux membres du conseil municipal, le rapport de la visite technique du 17 novembre dernier effectuée par deux agents de l'agence de l'eau Adour- Garonne. Cette visite avait pour but de vérifier les redevances des prélèvements sur la ressource en eau, la pollution domestique et la modernisation des réseaux de collecte. Parmi les préconisations enregistrées, il a été demandé d'appréhender la connaissance et la bonne gestion du réseau d'eau potable avec élaboration d'un plan d'actions.

Par ailleurs, elle présente le power-point diffusé lors de la réunion à laquelle elle a assisté avec son adjoint, Franck Carrot à Arreau, relative au diagnostic du réseau de l'eau potable ; plusieurs communes relevant de la communauté des commune Aure-Louron (CCAL), souhaitent faire réaliser une étude de diagnostic pilotée par l'ADAC et mutualisée afin de réaliser une économie non négligeable : un seul intervenant pour le territoire avec une groupement de commande après signature d'une convention. L'objectif de cette étude est de fiabiliser les ressources existantes, assurer la pérennité du réseau de distribution, optimiser la gestion de la distribution de l'eau, développer la sectorisation pour la recherche de fuites, proposer un programme pluriannuel de travaux pour améliorer le rendement et calculer l'impact sur le prix de l'eau.

Considérant que cette étude est indispensable pour gérer au mieux la distribution de l'eau potable, elle sollicite l'avis des conseillers municipaux et l'autorisation de signer la convention pour réaliser le schéma directeur eau potable.

Après en avoir pris connaissance de l'ensemble des documents présentés par la Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation du diagnostic du réseau potable et charge la Maire de solliciter auprès de l'Etat et du Département les subventions les plus élevées possible et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'avancement et la réalisation du projet.

Contre : 0

abstention : 0

pour : 8

*La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures

pour copie conforme



La Maire, Maryse Puyau